



# **NOTES D'ALLOCATION DU PRÉSIDENT HOUSAKOS SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE**

**PRODUIT POUR LE GROUPE CANADIEN DE  
L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

**QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE  
DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT  
NEW YORK (ÉTATS-UNIS)  
DU 31 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2015**

Dara Lithwick  
Section des affaires constitutionnelles et parlementaires  
Service d'information et de recherche parlementaires

Le 26 août 2015

Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies,  
Monsieur le Président de l'Union interparlementaire,  
Chers collègues,  
Membres du corps diplomatique,  
Amis,

C'est un honneur de me trouver ici aujourd'hui devant cette assemblée et en cet endroit très particulier – le siège des Nations Unies, un « centre où s'harmonisent les efforts des nations ».

Depuis les 126 dernières années, soit depuis sa fondation, l'Union interparlementaire contribue à promouvoir le dialogue entre les Parlements et à améliorer l'état de la démocratie à travers le monde. La quatrième Conférence mondiale des Présidents de Parlement est pour nous une occasion de réflexion collective sur la mobilisation parlementaire dans le monde.

La troisième Conférence mondiale s'est conclue sur une déclaration<sup>1</sup> dans laquelle les dirigeants parlementaires s'engagent à s'appuyer collectivement pour rendre leurs parlements plus représentatifs, plus transparents, plus accessibles, plus comptables de leurs actions et plus efficaces. La déclaration reconnaît que « reddition de compte et représentation sont au cœur de la démocratie ». Elle fait fond sur la [Déclaration universelle sur la démocratie](#) adoptée en 1997 qui sert de fondement à l'UIP et qui affirme que la démocratie est un « droit fondamental du citoyen, qui doit être exercé dans des conditions de liberté, d'égalité, de transparence et de responsabilité ».

Le Parlement canadien, comme d'autres parlements, doit se poser une grande question : comment atteindre un équilibre entre les valeurs démocratiques consacrées dans la [Déclaration universelle sur la démocratie](#) de l'UIP et les droits et immunités dont jouissent les parlementaires? La portée et l'exercice de ces droits et immunités doivent respecter les normes de transparence et de reddition de compte essentielles à la réputation du Parlement auprès du public au XXI<sup>e</sup> siècle.

Le privilège parlementaire est un élément essentiel de notre démocratie. Les parlementaires jouissent de certains droits et immunités qui permettent au Parlement de fonctionner avec efficacité et efficience, sans entraves indues.

Au Canada, les droits de la personne et démocratiques sont consacrés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui fait partie de notre Constitution. Le Canada est le seul pays du Commonwealth qui se soit doté de ce qui ressemble à notre *Charte*. Le privilège parlementaire est également protégé par la Constitution.

Jusqu'à l'année dernière, aucun organisme parlementaire ou législatif au Canada ne s'était livré à une étude exhaustive du privilège parlementaire ou de la façon d'harmoniser le privilège aux valeurs démocratiques contemporaines. En juin dernier, le Comité sénatorial permanent du règlement, de la procédure et des droits du Parlement a publié un rapport provisoire intitulé [Une question de privilège : Document de travail sur le privilège parlementaire au Canada au XXI<sup>e</sup> siècle](#) basé sur les travaux antérieurs d'un sous-comité.

---

<sup>1</sup> 3<sup>e</sup>me Conférence mondiale des Présidents de Parlement, Nations Unies, Genève, juillet 2010, déclaration adoptée par la Conférence, [Garantir la responsabilité démocratique mondiale pour le bien commun](#).

Dans ce rapport, le Comité a émis l'avis qu'il incombe aux parlementaires d'établir, en ce qui concerne l'exercice du privilège parlementaire, un cadre qui tient compte des valeurs publiques que sont la responsabilité, la transparence et la primauté du droit (telles qu'elles sont reconnues par la Constitution du Canada).

Nous pourrions nous concerter en vue d'amener des représentants de nos divers parlements à se réunir pour réfléchir davantage à la manière de mieux concilier l'exercice des droits et immunités parlementaires avec les principes de transparence et de reddition de compte qui « sont au cœur de la démocratie » -- selon l'expression employée dans la *Déclaration universelle sur la démocratie* de l'UIP.

Nous aimerions solliciter des expressions d'intérêt à l'égard de la tenue d'une conférence sur cette question d'ici un an environ.

En terminant, je crois qu'il conviendrait d'examiner de plus près le thème du privilège parlementaire dans un contexte international et parlementaire, et je souhaiterais que nous discussions de la manière d'y parvenir. Comme l'affirmait le Comité dans son rapport, une interprétation contemporaine du privilège parlementaire peut aider à faciliter et à protéger le travail des parlementaires tout en aidant à faire naître une fierté à l'égard de nos institutions parlementaires dans le monde entier.

Merci. Thank you.